

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,
dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Madame le Maire évoque la première séance de la mandature dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie dans une disposition innovante pour le respect des mesures barrières, et soumet à l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du 25 mai 2021 qui est approuvé sans observations.

I – FINANCES COMMUNALES

Madame le Maire demande à Monsieur LE PROVOST de présenter ce point à l'Assemblée. Monsieur LE PROVOST rappelle qu'il s'agit d'aborder la dernière étape du cycle budgétaire, le compte administratif devant être examiné avant le 30 juin. Cette année, le calendrier a été tardif en raison de la production tardive du compte de gestion compte tenu des régularisations d'écritures comptables à opérer pour le transfert des actifs de l'eau potable.

1 – Adoption des comptes de Gestion 2020

Monsieur LE PROVOST commente à l'Assemblée les résultats de clôture des comptes de gestion tenus par les comptes publics (Mesdames GUEHENNEUC et MAHE) pour l'exercice 2020.

022035
TRES. LANNION



Etat II-2
Exercice 2020

40400 - VILLE DE TREBEURDEN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	136 617,84		1 086 131,57	290 923,76	1 513 673,17
Fonctionnement	793 183,16	700 000,00	612 472,00	83 710,62	789 365,78
TOTAL I	929 801,00	700 000,00	1 698 603,57	374 634,38	2 303 038,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
40406-LOT ECO QUARTIER - TREBE					
Investissement	-889 552,79		209 959,47		-679 593,32
Fonctionnement	-600,00				-600,00
Sous-Total	-890 152,79		209 959,47		-680 193,32
TOTAL II	-890 152,79		209 959,47		-680 193,32
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
40401-PORT-VILLE DE TREBEURDEN					
Investissement	1 562,34		13 832,81		15 395,15

40400 - VILLE DE TREBEURDEN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	17 622,21	14 000,00	-4 945,01		-1 322,80
Sous-Total	19 184,55	14 000,00	8 887,80		14 072,55
40403-EAU-VILLE DE TREBEURDEN					
Investissement	290 923,76			-290 923,76	
Fonctionnement	83 710,62			-83 710,62	
Sous-Total	374 634,38			-374 634,38	
40404-POMPES FUNEBRES - TREBEU					
Investissement					
Fonctionnement	3 307,00		-18 112,62		-14 805,62
Sous-Total	3 307,00		-18 112,62		-14 805,62
40407-MAISON DE LA SANTE-TREBEU					
Investissement	-13 777,56		-6 199,64		-19 977,20
Fonctionnement	1 453,32		-2 924,60		-1 471,28
Sous-Total	-12 324,24		-9 124,24		-21 448,48
TOTAL III	384 801,69	14 000,00	-18 349,06	-374 634,38	-22 181,75
TOTAL I + II + III	424 449,90	714 000,00	1 890 213,98		1 600 663,88

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les comptes de gestion 2020 de la Commune, de l'éco-quartier, du service du port de plaisance, de la maison de santé et des pompes funèbres.

2 – Adoption des comptes Administratifs 2020

Monsieur LE PROVOST procède à la présentation à l'Assemblée des réalisations par chapitre,

2.1 – Le budget de la Commune

→ **Les dépenses de fonctionnement** : elles s'élèvent à un total 4 182 469,51 € pour l'année 2020.

- Le chapitre 011 (*charges à caractère général*) comprend des dépenses à hauteur de 1 020 691,17 €
- Le chapitre 012 (*charges de personnel*) contient une réalisation à 2 084 952,27 €, très proche de l'estimation
- Le chapitre 65 (*atténuation de produits*) s'élève à 2173 €
- Le chapitre 022 (dépenses imprévues) est à zéro
- Le chapitre 021 (*virement à la section investissement*) qui constitue l'autofinancement prévisionnel, ne donne jamais lieu à des réalisations
- Le chapitre 042 (*opérations d'ordre*) d'un montant de 664 153,011 € représente les opérations d'amortissement
- Le chapitre 65 (*autres charges de gestion*) contient 269 875,73 € de réalisations
- Le chapitre 66 (*charges financières*) s'élève à 40 640,22 €
- Le chapitre 67 (*charges exceptionnelles*) contient 99 984,01 € de dépenses réalisées, et est pour l'essentiel constitué du reversement en lien avec le transfert de la compétence eau potable.

→ **Les recettes de fonctionnement** : elles s'élèvent à un total de 4 794 941,51 € pour l'année 2020.

Le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2019 est inscrit à hauteur de 161 893,78 €

- Le chapitre 013 (*atténuations de charges*) comprend des réalisations à hauteur de 74 841,02 €
 - Le chapitre 042 (*opérations d'ordre de transfert entre sections*) s'élève à 73 161,42 € et correspond aux amortissements de subventions d'investissements, le même montant figurant en dépenses d'investissement.
 - Le chapitre 70 (*produit des services, du domaine et des ventes directes*) contient une réalisation à 225 462,49 €, soit un taux de réalisation de 70 %, qui résulte des conséquences de la crise du COVID
 - Le chapitre 73 (*impôts et taxes*) s'élève à 3 000 198,01 €, soit un taux de réalisation de 102% légèrement supérieur à la prévision budgétaire
 - Le chapitre 74 (*Dotations et participations*) comprend 1 234 002,11€ de réalisations, conformes à la prévision
 - Le chapitre 75 (*autres produits de gestion courante*) contient 135 133,88 € de réalisations (75% de la prévision)
 - Le chapitre 76 (*produits financiers*) d'un montant de 7,20 € sont anecdotiques
 - Le chapitre 77 (*produits exceptionnels*) contient 22 171,93 € de réalisations
 - Le chapitre 78 (*reprises sur provisions*) s'élève à 29 963,45 €
- Le résultat de clôture de l'année 2020 s'élève à 789 365,78 €.

→ **Les dépenses d'investissement** : elles s'élèvent à 2 407 799,01 € pour l'année 2020.

- Le chapitre 022 (dépenses imprévues) n'ont pas fait l'objet de réalisations, elles permettent une souplesse pour engager des crédits sans attendre le vote du Conseil.
- Le chapitre 040 (*opérations d'ordre de transfert entre sections*) d'un montant de 73 161,42 € représente les opérations d'amortissement, du même montant qu'en fonctionnement en recettes
- Le chapitre 041 (*opérations patrimoniales*) contient des réalisations à hauteur de 369 408,60 €
- Le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) comprend des dépenses à hauteur de zéro, une décision modificative sera nécessaire lors d'une prochaine séance car la liquidation du montant de 290 923,76 € n'a pas eu lieu en 2020 dans l'attente du transfert des résultats de l'eau potable.
- Le chapitre 16 (emprunts et dettes) contient une réalisation à 533 091,80 €, il s'agit du remboursement du capital des emprunts
- Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) comprend des dépenses à hauteur de 114 321,60 €
- Le chapitre 204 (subventions d'équipement versées) s'élève à 82 022,88 €
- Le chapitre 21 (immobilisations corporelles) contient 252 626,67 € de réalisations (71 %)
- Le chapitre 23 (immobilisations en cours) comprend des dépenses à hauteur de 956 223,04 € (35,52%), certains programmes n'ont pas été engagés, un changement de mandature est intervenu engendrant une modification de programmation et certaines opérations qui sont en cours mais dont les crédits figurent en reste à réaliser sur l'année
- Le chapitre 45 (*opérations sur mandat*) contient à l'article 458104 une somme de 29 643 € pour des travaux réalisés pour un tiers, qui s'équilibre par une recette équivalente.

→ **Les recettes d'investissement** : elles sont constatées à 3 921 472,18 € pour l'année 2020.

Le résultat reporté au chapitre 001 de l'année 2019 est inscrit à hauteur de 427 541,60 €

- Le chapitre 021 (*virement de la section de fonctionnement*) du même montant qu'en section de fonctionnement, ne donne pas lieu à réalisation d'écritures
- Le chapitre 024 (*produits des cessions*) ne donne pas lieu à réalisation d'écritures
- Le chapitre 040 (*opérations d'ordre de transfert entre sections*), qui correspond aux écritures de la section de fonctionnement en matière d'amortissement
- Le chapitre 041 (opérations patrimoniales) contient des réalisations à hauteur de 369 408,60 €
- Le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) comprend 1 259 411,23€ de réalisations, il contient l'excédent de fonctionnement transféré

- Le chapitre 13 (*subventions d'investissement*) contient 148 184,28 € de réalisations, le taux de 31,3 % est faible mais les opérations n'ayant pas été réalisées, les subventions n'ont pu être sollicitées.
- Le chapitre 16 (emprunts et dettes) d'un montant de 1 000 592,80 € correspond à la réalisation d'un emprunt
- Le chapitre 21 (immobilisations corporelles) n'a pas donné lieu à un constat de recettes
- Le chapitre 23 (immobilisations en cours) comprend des écritures 25 237,56 €
- Le chapitre 45 (*opérations sur mandat*) contient à l'article 458104 une somme de 29 643 € pour des travaux réalisés pour un tiers.

Le résultat de clôture montre un excédent de 1 513 673,17 € pour l'année 2020.

Madame SCHAEFFER-MORIN s'interroge sur la réalisation d'un nouvel emprunt ?

Monsieur LE PROVOST précise qu'il s'agit de la liquidation de celui de l'année 2020.

Madame SCHAEFFER-MORIN sollicite des informations sur l'impact de la crise sanitaire, un bilan général a-t-il été réalisé ?

Monsieur LE PROVOST rappelle la présentation réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Au regard du compte administratif, l'impact est la différence sur ce qui était budgété en 2020, et qui correspondaient aux exercices précédents, le bilan comptable montre une différence de 93 000 €.

Madame SCHAEFFER-MORIN se demande si les travaux retardés entrent en ligne de compte ?

Monsieur LE PROVOST estime que cela sera plutôt visible en investissement sur l'exercice 2021, mais n'a pas d'incidence en fonctionnement.

Madame JEZEQUEL sollicite plus de précisions sur les opérations du chapitre 23 en cours ou en reste à réalliser ? Elle sollicite également un support de transmission au format pdf (et non scan) sur lequel des commentaires peuvent être opérés.

Monsieur LE PROVOST évoque le lancement de phases d'études, et l'annulation des projets de cimetière paysager et d'acquisition du centre Joppé. Les incidences seront plutôt visibles sur l'exercice 2021. Il ajoute que les extractions de données du logiciel Berger Levrault sont au format image.

Madame le Maire évoque la présentation par opération dans la maquette.

Monsieur LANGLAIS s'interroge sur les 50% non réalisés se demande si des subventions sont perdues ?

Madame le Maire informe qu'à ce jour aucune subvention n'est perdue, que les financeurs ont été contactés. Elle souhaite faire une remarque sur les réalisations rendues impossibles, par exemple, le budget 2020 voté en début d'année prévoyait des réalisations pour le projet de construction d'un bâtiment multifonctions, aucune étude n'a été lancée, ce qui rendait impossible l'exécution de ce projet en 2020. Le confinement a retardé les opérations.

Monsieur LE PROVOST évoque des possibilités de prorogations, qui ont été quasi automatiques.

2.2 – Le budget écoquartier

Monsieur LE PROVOST rappelle que les écritures sont surtout en section de fonctionnement.

Le déficit de fonctionnement s'élève à 600 €, celui de la section d'investissement à 679 593,32 €.

Si les opérations sont finalisées, le budget sera transféré dans celui de la Commune.

Comparatif ventilé par étape - Détail Chapitre

COMMU - COMMUNE TREBEURDEN / ECO QUARTIER - BUDGET ECO-QUARTIER RUE PIERRE MARZIN / 2020

Critères de l'édition :

Chapitre	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé		Disponible	
						Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	1 113 642.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 113 642.04 €	902 704.79 €	81,06%	210 937.25 €	18,94%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €	600.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
011 - Charges à caractère général	205 889.25 €	-600.00 €	0.00 €	0.00 €	205 289.25 €	452.00 €	0,22%	204 837.25 €	99,78%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	889 552.79 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	889 552.79 €	889 552.79 €	100,00%	0.00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	18 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 200.00 €	12 100.00 €	66,48%	6 100.00 €	33,52%
Fonctionnement - Recette	1 113 642.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 113 642.04 €	902 104.79 €	81,00%	211 537.25 €	19,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	965 267.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	965 267.04 €	679 593.32 €	70,40%	285 673.72 €	29,60%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	148 375.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	148 375.00 €	222 511.47 €	149,97%	-74 136.47 €	-49,97%
Investissement - Dépense	965 267.04 €	889 552.79 €	0.00 €	0.00 €	1 854 819.83 €	1 569 146.11 €	84,60%	285 673.72 €	15,40%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	889 552.79 €	0.00 €	0.00 €	889 552.79 €	889 552.79 €	100,00%	0.00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	965 267.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	965 267.04 €	679 593.32 €	70,40%	285 673.72 €	29,60%
Investissement - Recette	965 267.04 €	889 552.79 €	0.00 €	0.00 €	1 854 819.83 €	889 552.79 €	47,96%	965 267.04 €	52,04%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	889 552.79 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	889 552.79 €	889 552.79 €	100,00%	0.00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	75 714.25 €	889 552.79 €	0.00 €	0.00 €	965 267.04 €	0.00 €	0,00%	965 267.04 €	100,00%

2.3 – Le budget port de plaisance

Monsieur LE PROVOST annonce un déficit de fonctionnement de 1 322,20 €, et un excédent d'investissement de 15 395,15 €.

Comparatif ventilé par étape - Détail Chapitre

COMMU - COMMUNE TREBEURDEN / PRT - PORT DE PLAISANCE / 2020

Critères de l'édition :

Chapitre	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé		Disponible	
						Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	33 000.00 €	3 622.21 €	0.00 €	0.00 €	36 622.21 €	30 603.30 €	83,56%	6 018.91 €	16,44%
011 - Charges à caractère général	3 506.09 €	0.00 €	0.00 €	3 459.00 €	6 965.09 €	5 830.25 €	83,71%	1 134.84 €	16,29%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	19 138.14 €	95,69%	861.86 €	4,31%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	3 622.21 €	0.00 €	0.00 €	3 622.21 €	0.00 €	0,00%	3 622.21 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 634.91 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 634.91 €	5 634.91 €	100,00%	0.00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	3 559.00 €	0.00 €	0.00 €	-3 459.00 €	100.00 €	0.00 €	0,00%	100.00 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0,00%	300.00 €	100,00%
Fonctionnement - Recette	33 000.00 €	3 622.21 €	0.00 €	0.00 €	36 622.21 €	29 280.50 €	79,95%	7 341.71 €	20,05%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	3 622.21 €	0.00 €	0.00 €	3 622.21 €	3 622.21 €	100,00%	0.00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	900.00 €	916.58 €	101,84%	-16.58 €	-1,84%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ² de services, marchandises	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €	16 810.88 €	70,05%	7 189.12 €	29,95%
77 - Produits exceptionnels	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 100.00 €	7 930.83 €	97,91%	169.17 €	2,09%
Investissement - Dépense	8 461.60 €	16 862.34 €	513.60 €	0.00 €	25 323.94 €	5 802.10 €	22,91%	19 521.84 €	77,09%
21 - Immobilisations corporelles	8 461.60 €	15 562.34 €	513.60 €	0.00 €	24 023.94 €	5 802.10 €	24,15%	18 221.84 €	75,85%
458101 - mouillages innovants	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0,00%	1 300.00 €	100,00%
Investissement - Recette	8 461.60 €	16 862.34 €	0.00 €	0.00 €	25 323.94 €	21 197.25 €	83,70%	4 126.69 €	16,30%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	1 562.34 €	0.00 €	0.00 €	1 562.34 €	1 562.34 €	100,00%	0.00 €	0,00%

Chapitre	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalise		Disponible	
						Montant	%	Montant	%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 634.91 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 634.91 €	5 634.91 €	100,00%	0.00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 826.69 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 826.69 €	0.00 €	0,00%	2 826.69 €	100,00%
458201 - mouillages Innovants	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0,00%	1 300.00 €	100,00%

Monsieur LANGLAIS s'interroge sur les opérations non réalisées du chapitre n°21 ?

Madame le Maire évoque des achats de chaînes retardés suite au 1^{er} confinement, un report a eu lieu.

2.4 – Le budget Maison de santé

Monsieur LE PROVOST annonce un déficit de fonctionnement de 1 471,28 €, et un déficit d'investissement de 19 977,20 €.

Monsieur LE PROVOST évoque un budget déficitaire, mais un choix de consacrer un effort sur la santé.

Comparatif ventilé par étape - Détail Chapitre								Date : 18/06/2021 14:44	
COMMU - COMMUNE TREBEURDEN / SANTE - MAISON DE SANTE TREBEURDEN / 2020									

Critères de l'édition :

Chapitre	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalise		Disponible	
						Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	51 404.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51 404.50 €	51 007.79 €	99,23%	396.71 €	0,77%
011 - Charges à caractère général	13 930.00 €	0.00 €	0.00 €	-1 609.63 €	12 320.37 €	11 963.66 €	97,10%	356.71 €	2,90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 529.63 €	1 529.63 €	1 529.63 €	100,00%	0.00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 252.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 252.00 €	28 252.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
66 - Charges financières	9 222.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 222.50 €	9 222.50 €	100,00%	0.00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80.00 €	80.00 €	40.00 €	50,00%	40.00 €	50,00%
Fonctionnement - Recette	51 404.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51 404.50 €	49 536.51 €	96,37%	1 867.99 €	3,63%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	1 453.32 €	0.00 €	0.00 €	1 453.32 €	1 453.32 €	100,00%	0.00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	903.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	903.00 €	903.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	47 360.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 360.00 €	43 820.19 €	92,53%	3 539.81 €	7,47%
74 - Subventions d'exploitation	3 141.50 €	-1 453.32 €	0.00 €	0.00 €	1 688.18 €	3 141.50 €	186,09%	-1 453.32 €	-86,09%
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	218.50 €	0,00%	-218.50 €	0,00%
Investissement - Dépense	36 350.56 €	13 777.56 €	265.59 €	0.00 €	50 128.12 €	48 229.20 €	96,21%	1 898.92 €	3,79%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	13 777.56 €	0.00 €	0.00 €	13 777.56 €	13 777.56 €	100,00%	0.00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	903.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	903.00 €	903.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%

Chapitre	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalise		Disponible	
						Montant	%	Montant	%
21 - Immobilisations corporelles	9 510.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 510.00 €	7 952.96 €	83,62%	1 557.64 €	16,38%
23 - Immobilisations en cours	937.56 €	0.00 €	265.59 €	0.00 €	937.56 €	596.28 €	63,60%	341.28 €	36,40%
Investissement - Recette	36 350.56 €	13 777.56 €	0.00 €	0.00 €	50 128.12 €	28 252.00 €	56,36%	21 876.12 €	43,64%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 252.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 252.00 €	28 252.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 098.56 €	13 777.56 €	0.00 €	0.00 €	21 876.12 €	0.00 €	0,00%	21 876.12 €	100,00%

2.5 – Le budget pompes funèbres

Monsieur LE PROVOST annonce un déficit de fonctionnement de 14 805,62 €.

Comparatif ventilé par étape - Détail Chapitre/article

COMMU - COMMUNE TREBEURDEN / CIM - BUDGET POMPES FUNEBRES / 2020

Critères de l'édition :

Chapitre ou Compte	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgetisé	Réalisé		Disponible	
						Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	20 000.00 €	3 307.00 €	0.00 €	0.00 €	23 307.00 €	19 589.70 €	84,05%	3 717.30 €	15,95%
011 - Charges à caractère général	20 000.00 €	3 307.00 €	0.00 €	0.00 €	23 307.00 €	19 589.70 €	84,05%	3 717.30 €	15,95%
607 - Achats de marchandises	20 000.00 €	3 307.00 €	0.00 €	0.00 €	23 307.00 €	19 589.70 €	84,05%	3 717.30 €	15,95%
Fonctionnement - Recette	20 000.00 €	3 307.00 €	0.00 €	0.00 €	23 307.00 €	4 784.08 €	20,53%	18 522.92 €	79,47%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	3 307.00 €	0.00 €	0.00 €	3 307.00 €	3 307.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	3 307.00 €	0.00 €	0.00 €	3 307.00 €	3 307.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	1 477.08 €	7,39%	18 522.92 €	92,61%
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	1 477.08 €	7,39%	18 522.92 €	92,61%

Madame HOUSTLER s'interroge sur le nombre de caveaux disponibles ?

Madame le Maire annonce 30 caveaux disponibles, 35 opérations de reprises de concessions en cours, dont l'achèvement est prévu en 2021, et de reprises nouvelles prévues pour des concessions non entretenues.

Madame le Maire transmet la présidence de la séance à Monsieur MAINAGE et quitte la salle.

Vu la présentation des comptes pour l'exercice 2020 effectuée par Monsieur LE PROVOST, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité,

- **ADOpte** les Comptes Administratifs 2020 de la Commune, de l'éco-quartier, du service du port de plaisance, de la maison de santé et des pompes funèbres.

3 – Affectation des résultats

Monsieur LE PROVOST rappelle l'obligation de reprendre les soldes de clôture négatifs des budgets et l'impossibilité de virer des crédits de la section d'investissement vers celle de fonctionnement. Il soumet la proposition de procéder au virement de la somme de 650 000 € en investissement.

→ **budget commune**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2020 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 789 365,78 euros,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires 2020

Virement à la section d'investissement 699 005,50 euros

Résultat de l'exercice : excédent 789 365,78 euros

Virement à la section d'investissement 650 000,00 euros

Affectation à l'excédent reporté 139 365,78 euros

4 – Budget supplémentaire

Monsieur LE PROVOST rappelle à l'Assemblée l'obligation d'intégrer les résultats de report et présente le budget supplémentaire de la commune, qui intègre les résultats du compte administratif 2020, procède à l'affectation du résultat et opère des ajustements nécessaires.

Le budget supplémentaire s'équilibre à 186 798,78 € (172 198,78 € en fonctionnement et 14 600 € en investissement).

En section de fonctionnement, en dépenses, les dépenses imprévues (chapitre 022) seront majorées de 168 198,78 € et des crédits supplémentaires seront inscrits à l'article 673 (annulation de titres) pour un montant de 4 000 €.

En recettes, il convient d'actualiser le montant des impôts et des dotations suivant les notifications reçues de l'Etat. Ainsi, le chapitre 73 (impôts et taxes) augmente de 132 450 € et le chapitre 74 (dotations) est réduit de 99 617 €. Les modifications d'imputation se traduisent en conséquence par une augmentation de 32 833 € des recettes de gestion. De plus, le montant de l'excédent reporté (139 365,78 €) sera inscrit à l'article 002.

Pour la section d'investissement, en dépenses, des crédits sont inscrits à l'article 4581 à hauteur de 14 600 € pour permettre le règlement des travaux sur mandat réalisés par le SDE.

En recettes, l'excédent sera reporté à l'article 001 (1 513 673, 17 €), la somme de 650 000 € affectée à l'article 1068 (*excédent de fonctionnement capitalisé*) et l'emprunt d'équilibre réduit de la somme de 2 163 673,17 €.

Monsieur JULIENNE se demande si l'effet des 32 833 € va être pérenne ou est lié à l'exercice 2020 ?

Monsieur LE PROVOST évoque la progression des bases fiscales et des coefficients d'ajustements favorables suite à la réforme de la taxe d'habitation. Cependant, les bases vont stagner en raison de la baisse des permis de construire qui va intervenir le temps d'engager les travaux de la station d'épuration.

Monsieur LANGLAIS s'interroge sur la majoration du chapitre 022, sachant qu'en 2020 il était à zéro ?

Monsieur LE PROVOST rappelle le nécessaire équilibre de la section. C'est une réserve sans affectation sur une dépense qui prépare l'autofinancement de l'année prochaine.

Monsieur LANGLAIS fait observer que cela ne nécessite pas l'autorisation du Conseil.

Monsieur LE PROVOST précise que cela permet de pallier à une dépense non prévue, qui est mandatée et régularisée lors de la séance suivante.

Monsieur LANGLAIS s'interroge sur le plafond autorisé ?

Monsieur LE PROVOST indique qu'il se situe à 7% maximum.

Monsieur LANGLAIS comprend que l'on dispose de 2 millions en caisse pour faire des investissements ?

Monsieur LE PROVOST confirme un autofinancement et une bonne trésorerie mais qui ne suffit pas pour financer le PPI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2021 de la Commune

5 – Budget Eco quartier – Décision Modificative n°1

Monsieur LE PROVOST propose d'adopter une décision modificative n°1 afin de permettre des ajustements en dépenses.

Des augmentations de crédits sont prévues d'une part à l'article 6745 (*subvention aux personnes de droit privé*) à hauteur de 31 800 € pour permettre le versement des subventions des éco-points et d'autre part à l'article 605 pour la réalisation de travaux divers. Ces montants s'ajustent en recettes avec l'inscription des ventes de terrains intervenues en 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2021 de l'éco-quartier.

6 – Budget pompes funèbres – Décision Modificative n°1

Monsieur LE PROVOST propose d'adopter une décision modificative n°1 afin de permettre de corriger une erreur matérielle dans le budget.

En effet, le report excédentaire de l'année 2019 est inscrit par erreur à l'article 002 (*excédent reporté*) à hauteur de 3 307 €.

Il convient donc d'annuler cette écriture de report en réduisant le crédit inscrit à l'article R002 à zéro et d'inscrire un montant de 3 307 € à l'article 701 (*vente de produits*).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2021 des pompes funèbres

7 – Tarifs 2021

Madame le Maire propose de fixer les tarifs relatifs aux animations du centre « TREB ACTIV ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivant le détail ci-après :

- **Animations communales :**

→ 3 euros le ticket (de 1 à 3 tickets/séance),

→ 20 euros le « Pass 10 » (carnet d'abonnement non nominatif)

→ 35 euros le « Pass 20 » (carnet d'abonnement non nominatif)

- **Animations avec intervenant extérieur** : Le tarif des animations avec intervenants extérieurs sera fixé par arrêté selon la convention mise en place.

- **AUTORISE** Madame le Maire à fixer par arrêté municipal les tarifs des activités retenues par la direction du Centre selon les conventions à intervenir avec les prestataires.

II – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ET À LA DÉROGATION À LA LOI

Madame le Maire rappelle que par lettre du 27 mai 2021, le Préfet des Côtes d'Armor informait la Commune de l'ouverture de l'enquête publique unique au titre du Code de l'Environnement concernant la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la Commune de TREBEURDEN et la demande de dérogation à la loi littoral au titre du code de l'Urbanisme.

Madame Martine VIARD a été désignée Commissaire-Enquêteur pour mener la consultation publique ouverte du 15 juin au 16 juillet 2021, et une réunion publique se tiendra le 1^{er} juillet.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à exprimer son avis sur ce dossier.

Monsieur LE PROVOST fait observer que l'on peut se réjouir que le dossier avance. La dimension de l'équipement est cohérente avec les zones à urbaniser.

Monsieur LANGLAIS évoque les boues produites, dont le retraitement prévu est standard sans revalorisation complète, et se demande si on peut réfléchir à une meilleure valorisation pour l'amendement des terres ?

Madame le Maire indique que LTC prend en charge le traitement, un équilibre existe entre épandage, compostage ou incinération. Dans le cadre de la réfection de station d'épuration, et notamment de Lannion, le souhait est qu'une vraie filière de valorisation existe, voire de méthanisation, et que cela soit possible dans un délai de 4 à 5 ans.

Monsieur LE PROVOST estime que cela est un problème, l'épandage est incertain, le traitement des boues d'épandage n'est plus préconisé, difficultés aussi sur la méthanisation, le compostage est intéressant, d'autres filières se mettent en place.

Monsieur LANGLAIS ne pensait pas à la méthanisation, mais à la filière agricole avec valorisation après décontamination. Une commission est-elle en place à LTC ?

Madame le Maire indique que la commission n°3 évoque le sujet, les informations seront transmises.

Monsieur JULIENNE se demande si les coûts ont été évalués entre valorisation et destruction ?

Madame le Maire précise que cela est à l'étude.

Monsieur LE PROVOST évoque les différentes formes de traitement et informe d'un coût estimé de 30 à 40 €/tonne pour le compostage et à environ 80 €/tonne pour l'incinération, cela variant en fonction du transport.

Monsieur JULIENNE se demande combien de tonnes de boues sont produites à Trébeurden ?

Madame le Maire invite à se reporter au dossier d'enquête qui contient l'information.

Madame HOUSTLER formule une déclaration « tous les points évoqués sont le résultat de tous les travaux, réunions DDTM, négociations avec les services de l'Etat menés par les services de LTC et son vice-président durant tout le dernier mandat. Nous ne pouvons donc qu'être d'accord avec cette demande de dérogation à la loi Littoral »

Madame BOIRON est d'accord mais estime dommage que cela soit voté maintenant et pas il y a 3 ans, car cela n'aurait pas généré de problèmes avec les permis de construire, des gens attendent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L181-1 et R181-38,

Vu l'arrêté Préfectoral du 27 mai 2021 portant ouverture d'une enquête publique unique au titre du Code de l'Environnement concernant la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la Commune de TREBEURDEN et la demande de dérogation à la loi littoral au titre du code de l'Urbanisme.

- **EMET un avis favorable** sur le projet de mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de TREBEURDEN et la demande de dérogation à la loi littorale, dans le cadre de l'enquête publique précitée.

III – PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LAN AR CLEIS

Madame le Maire évoque le contexte de ce projet : Les enfouissements de réseaux aériens sont prévus depuis 2018 et 2019, et une subvention par ENEDIS est acquise. Des travaux de réfection des réseaux humides vont également être prochainement engagés par LTC.

1 - Détermination de l'enveloppe financière et du périmètre d'intervention

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réflexion engagée pour l'aménagement de la rue de Lan ar Cleis et de la route de Lannion. Trois points principaux se sont dégagés pour déterminer le programme de travaux :

- **La circulation** : Un plan de circulation devra être réalisé sur l'ensemble de la zone permettant de favoriser les déplacements doux (*piéton et vélo*), intégrant des aménagements de type rue, permettant de réduire la vitesse des automobilistes en particulier au niveau du centre bourg et de points particuliers identifiés.
- **Le paysage** : La rue de Lan ar Cleis constituant l'entrée principale de la ville, le rendu paysagé devra être soigné et une progression paysagère marquera significativement l'arrivée vers la centralité, avec des aménagements végétaux et minéraux (*notamment issus d'une réutilisation de matériaux existants aux ateliers municipaux*).
- **L'environnement** : Une gestion vertueuse des eaux de ruissèlement et une réflexion sur l'éclairage public sont intégrés.

Le périmètre du projet s'étend sur 3 emprises : La zone 1 comprend la rue de Lan ar Cleis et une partie de la route de Lannion (11 800 m²), la zone 2 concerne les abords de l'église (4 200 m²), la zone 3 couvre la rue de Kernévez (900 m²)

L'enveloppe financière est déterminée en fonction de l'emprise du projet et du niveau de finition souhaité des aménagements. Elle s'élève à 2 000 000 € HT, auxquels s'ajoutent les frais annexes (*dont la maîtrise d'œuvre, les études spécifiques, les frais de réseaux et frais divers*).

Madame SCHAEFFER-MORIN s'interroge sur le calendrier prévisionnel de l'opération, qui prévoit l'adoption d'un avant-projet fin 2021 mais un démarrage des travaux après l'été 2022 ? Une réflexion sur un plan de circulation plus global est-elle prévue, et sur le plan vélo, notamment aux abords des écoles et en amont de la zone test à Bérivoallan ?

Madame le Maire précise que le plan du programme s'étend sur les zones évoquées, des propositions de connexion aux autres secteurs qui ne sont pas traités sont demandés, ainsi qu'une proposition pour vélo cohérente.

Madame SCHAEFFER-MORIN s'interroge sur la suite prévue au débouché sur la rue Pierre Marzin et du côté de Kernévez en amont ? Une information sera donnée sur le plan de circulation autour ?

Madame le Maire confirme que cela est demandé, il faut une cohérence pour avoir une solution pour l'ensemble. La question ce soir est de lancer le programme et de sélectionner un cabinet.

Monsieur HALNA évoque la conservation de la mixité des transports.

Madame SCHAEFFER-MORIN souligne la nécessaire cohérence des deux projets.

Madame le Maire confirme la demande de cohérence.

Monsieur HALNA évoque la phase test menée à Bérivoallan, le manque de largeur actuellement, et la cohérence avec la piste cyclable sur la rue Pierre Marzin. Le sens unique de la rue de Bérivoallan est la continuité de l'aménagement de la rue de Kernévez.

Madame le Maire évoque la nécessité de réfléchir aux sens de circulation.

Monsieur LANGLAIS suggère d'intégrer la zone en donnant des conditions (par exemple pour la rue de Kernévez). Il évoque le risque d'incidents aux abords des écoles, l'intérêt de faire un plan de circulation d'ensemble, de protéger les cheminements vélos.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit ce soir de demander la définition d'un programme de travaux, en proposant des alternatives, il faut cependant des compétences différenciées.

Monsieur LANGLAIS cite par exemple la réalisation d'un aménagement à la place des arbres qui doit être utilisable.

Madame le Maire évoque la difficulté de réalisation des aménagements cyclables, le nécessaire partage des voies avec les piétons, le coût de réalisation de continuités d'ensemble.

Madame SCHAEFFER-MORIN souligne la nécessité de penser aux passages dans les endroits contraints.

Madame le Maire confirme que la consultation est ouverte aux propositions.

Monsieur LANGLAIS se demande si le cabinet aura le droit de proposer des changements de circulation ?

Madame le Maire répond qu'un schéma de circulation sera demandé.

Monsieur HALNA estime que des propositions pour les rues adjacentes seront réalisées.

Monsieur JULIENNE évoque la nécessité d'une cohérence avec le plan vélo.

Monsieur LE PROVOST insiste sur la nécessaire prise en compte de la prévision de fourreaux accessibles pour le déploiement de la fibre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-six voix pour et une abstention (Monsieur LANGLAIS),

- **ADOpte** le périmètre du projet de requalification de l'entrée de ville côté Lannion comportant 3 zones de travaux d'une surface totale de 16 900 m²,
- **ADOpte** l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagements estimée à 2 000 000 € hors taxes, auxquels s'ajoutent les frais annexes (dont la maîtrise d'œuvre, les études spécifiques, les frais de réseaux, les frais divers),
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'opération n°201 du budget communal.

2 – Autorisation du Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire sollicite l'autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre qui permettra la définition du projet détaillé de requalification de l'entrée de ville côté Lannion.

La procédure retenue pour la sélection du maître d'œuvre est la procédure adaptée prévue par les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et suivants du Code de la commande publique, avec la faculté pour le pouvoir adjudicateur de négocier les conditions du marché public.

Madame SCHAEFFER-MORIN se demande pourquoi il n'y a pas de sollicitation de LTC ?

Madame le Maire évoque l'importante surface et l'absence de spécialisation en voirie/circulation, LTC prend également des cabinets.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du 25 juin 2021 approuvant le périmètre et l'enveloppe du projet de requalification de l'entrée de ville côté Lannion,

- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée prévue par les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et suivants du code de la commande publique afin de sélectionner un maître d'œuvre pour le projet de requalification de l'entrée de ville côté Lannion,
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à la sélection d'un maître d'œuvre dans le cadre de cette procédure.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'opération n°201 du budget communal.

3 – Autorisation à signer une convention avec Orange

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le projet de convention à signer avec la société Orange pour la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique route de Lannion et rue de Lan ar Cleis, qui s'inscrivent dans la convention cadre signée avec le SDE.

Le montant de la prestation s'élève à 3 098,53 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société ORANGE une convention particulière relative à la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique route de Lannion et rue de Lan ar Cleis.

IV – AUTORISATION À SIGNER DES CONVENTIONS AVEC ENEDIS

Madame le Maire soumet à l'Assemblée les projets de convention de servitudes avec la société ENEDIS permettant la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux électriques à Traou Meur sur les parcelles cadastrées section AH n°492 et n°493.

Elle rappelle qu'une subvention a été obtenue par ENEDIS, à condition de débiter les travaux avant la fin de l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société ENEDIS une convention particulière de servitude fixant les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de la réalisation de travaux (pose d'un câble souterrain et d'un coffret) sur les parcelles AH n°492 et n°493 au lieu-dit Traou Meur.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société ENEDIS une convention particulière de servitude fixant les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de réalisation de travaux (implantation d'un poteau) sur la parcelle AH n°492 au lieu-dit Traou Meur.

V – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – EAU PLUVIALE

1 – Avenant à la convention 2020

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 février 2020 par laquelle le Conseil Municipal approuvait la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec LTC pour l'année 2020 dans le cadre de conventions de mandat pour des travaux rues de Trozoul et de Molène (dépense prévisionnelle de 2 000 € TTC), traverse de la Fontaine (2 000 € TTC) et Tresmeur port (20 000 € TTC).

Lorsque des travaux sont envisagés, des avenants financiers sont à établir pour mettre à jour les montants prévisionnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée pour l'année 2020, portant sur la réalisation des travaux Traverse de la Fontaine pour un montant de 5 300 €.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 45 en dépenses et en recettes.

2 – Convention 2021

Madame le Maire expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue une compétence obligatoire de la Lannion-Trégor Communauté.

Selon les articles L.2422-5 à L2422-13 du Code de la Commande Publique relatifs à la maîtrise d'ouvrage déléguée entre personnes publiques, les communautés d'agglomération peuvent donner mandat à une autre collectivité territoriale d'exercer, en son nom et pour son compte, certaines attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage.

Aussi des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage doivent être passées entre la communauté et les communes, afin de déterminer les opérations à réaliser pour 2021 et leur montant.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté à la commune pour l'année 2021 et précise que la délibération adoptée par le bureau exécutif de LTC le 09 mars 2021 contient des montants permettant d'ouvrir des crédits pour la réalisation des projets qu'il conviendra d'actualiser par avenant à l'issue des études.

Pour la Commune, les opérations prévues sur le réseau d'eaux pluviales urbaines sont les suivantes : travaux de réalisation de branchements (crédits ouverts à hauteur de 5 000 €), et travaux divers (dépense prévisionnelle de 10 000 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération à la commune pour les opérations prévues sur le réseau des eaux pluviales urbaines au cours de l'année 2021,

- **APPROUVE** la liste de opérations suivantes, dont les montants prévisionnels restent à déterminer : travaux de réalisation de branchements (crédits ouverts à hauteur de 5 000 €), et travaux divers (dépense prévisionnelle de 10 000 € TTC).

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de gestion des eaux pluviales urbaines avec Lannion-Trégor Communauté et tout document relatif à ce dossier, notamment l'avenant fixant les montants définitifs des opérations.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 45 en dépenses et en recettes.

Fin de la séance à 21h 05

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

NOMS	PROCURATION	SIGNATURE
BOIRON Bénédicte		
MAINAGE Jacques		
VELLA Viviane		
BILLIOU Antoine	Yannick HALNA	
LE BERRE Sandrine		
BOYER Laurent		
LE BIHAN Brigitte	Jacques MAINAGE	
HALNA Yannick		
PIROT Geneviève		
RAMEAU Pierre		
LE HENAFF-LE JEUNE Michelle		
GAUTIER Pierre-Louis		
LE PENVEN Morgane	Michelle LE HENAFF	
JULIENNE Didier		
TOPART Karine		
LE PROVOST Franck		
LE COZ Valérie	Viviane VELLA	
HUCHER François		
MONFORT Annaïg		
LE GUEN Guillaume		
MAILLAUD Nelly		
CHARMENTRAY Stéphane		
SCHAEFFER-MORIN Aurélie		
HOUSTLER Colette		
LANGLAIS Mathieu		
JEZEQUEL Sylvie		
MULLER Olivier	Aurélie SCHAEFFER-MORIN	